

**DECISION DU MAIRE N° 6_2024 DM****TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE RABASTENS
MAPA****Le maire de la commune de Rabastens,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l' article L 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 constatant l'élection du Maire de la Commune de Rabastens ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2020 portant délégation générale du conseil au Maire ;

Vu l'appel public à la concurrence par procédure adaptée suivant les articles L. 2123-1 et R. 2123-1^{er} du Code de la commande publique, envoyé à la publication le 20/06/2024 en vue de l'attribution du marché « Travaux de rénovation de la piscine municipale de Rabastens » ;

Vu le rapport d'analyse présenté par le maître d'œuvre ;

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses ;

DECIDE**Article 1^{er} :**

Les offres des entreprises suivantes sont retenues :

- **Lot 1 - Macro-lot comprenant : Démolition / Gros œuvre, Menuiseries métalliques & Serrurerie, Menuiseries bois & Agencement, Carrelage sols & murs, Peinture & Acoustique, Ventilation Plomberie Sanitaire, Electricité courants forts & faibles**
 - Entreprise retenue : ENTREPRISE VIGNES - 6, rue de l'industrie 65 320 BORDERES SUR L'ECHEZ
 - Montant HT : 1 069 346.04 € HT
- **Lot 2 - Traitement de l'eau**
 - Entreprise retenue : EUROPEENNE DE TRAITEMENT DES EAUX - 1479 chemin du pas de las carrettas 66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE
 - Montant HT : 365 642.15 € HT

- **Lot 4 - Etanchéité bassin résine**
 - Entreprise retenue : **FMB - 10 rue des guettes - 45140 Rabastens**
 - Montant HT : 137 938.00 € HT

Article 2 :

Le Maire et le Trésorier de Rabastens sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Le compte rendu de la présente décision sera fait lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Rabastens, le 15 novembre 2024

Le Maire
Nicolas GERAUD

